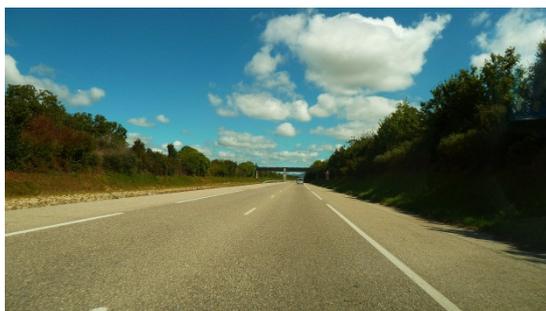




Rhône-Alpes Région



Compte rendu de la réunion «Pêcheurs»

1

Accompagnement de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie pour le SAGE Bièvre Liers Valloire

Document de travail

Mardi 17 janvier 2012, 20h,
Marcilloles

Raphaëlle Lavenus, Yannick Arama

TABLE DES MATIÈRES COMPLÈTE

Table des matières complète.....	2
1. Contexte : 11 réunions par « Mondes »	3
1.1 Pourquoi ces réunions ?	3
1.2 Objectifs des réunions.....	4
1.3 Questions abordées	4
1.4 Utilisation des résultats.....	5
1.5 Groupes ou Mondes réunis	5
2. Synthèse des points de vue des participants sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques	6
3. Les problèmes évoqués par les pêcheurs et leurs idées d'actions	7
3.1 Des prélèvements, actuellement trop importants par rapport à l'eau nécessaire pour le fonctionnement des milieux aquatiques	7
3.2 Des pollutions des cours d'eau trop importantes	7
3.3 Un manque d'entretien des ripisylves.....	8
3.4 Une biodiversité aquatique menacée	8
3.5 Un manque de connaissance et de gestion des zones humides.....	8
3.6 Un risque d'inondation certain	10
4. Note d'ambiance et éléments de conclusion.....	10
5. Présents à la réunion	11

1. CONTEXTE : 11 RÉUNIONS PAR « MONDES »

La Commission Locale de l'Eau à travers son animatrice, Christel Constantin Bertin, et le bureau d'étude prestataire ACTeon a proposé aux acteurs du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire de participer à une série de 11 réunions en Janvier 2012. Ce document vise à rendre compte des discussions lors de ces dernières.

1.1 Pourquoi ces réunions ?

Les communes situées sur le bassin versant ont décidé officiellement il y a 9 ans de travailler ensemble à la mise en place d'un outil de gestion politique de l'eau : Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). **Un SAGE permet à un territoire de définir et de réguler un projet global de gestion de l'eau**, dans tous les domaines de l'eau. Il a :

- **une instance « démocratique » de décision et d'arbitrage, la CLE** (Commission Locale de l'Eau) où sont représentés les élus locaux démocratiquement élus, les usagers ayant un intérêt à l'utilisation de l'eau et les services de l'état représentant l'intérêt public à une échelle géographique plus large. Cette instance a décidé :
 - **D'animer une stratégie territoriale commune**
 - **De définir un programme d'actions** à l'image de la stratégie choisie

Le SAGE a également :

- **un pouvoir réglementaire** qui peut lui permettre d'affiner les régulations du bassin Rhône Méditerranée Corse, ou d'échelle géographiquement plus large. Il s'impose aux documents d'urbanisme du territoire.

Ce travail s'est organisé autour d' :

- Un **Etat des lieux de l'eau et de sa gestion sur le bassin**, pour y voir plus clair et clarifier les fonctionnements physiques et les enjeux de leur gestion.
- Un **Profil de territoire**, pour que tous puissent mieux comprendre comment les secteurs économiques, politiques et sociaux fonctionnent et ce que cela induit sur la gestion et l'état de l'eau.
- Un **Scénario tendanciel**, pour envisager si « naturellement », sans SAGE, les problèmes et enjeux se règlent ou se détériorent dans le futur (dans 15 ans).

Aujourd'hui, le territoire, à travers l'arbitrage de la CLE va décider d'une stratégie pour gérer les enjeux actuels et futurs. Les 11 réunions prennent place dans ce contexte.

Pour définir la stratégie, **la CLE a décidé d'établir plusieurs stratégies alternatives** pour comprendre les implications des différents choix qu'elle aura à prendre. Ces stratégies seront

l'émanation des différentes philosophies de gestion qui ont cours sur le bassin versant et des différentes ambitions sur les sujets qui font consensus.

1.2 Objectifs des réunions

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

1. **Garantir** que tout le monde soit **au courant des modalités de décisions** et du processus à venir, cela en toute transparence.
2. Garantir que **les mécanismes de représentations** des usages et des communes vont fonctionner dans les mois à venir et que la CLE sera représentative des personnes et intérêts du territoire.
3. Garantir que les « **philosophies** » de gestion de l'eau dans les différents groupes d'intérêts soient bien identifiées et **reprises dans les différents scénarios**.
4. Garantir que ces « philosophies » soient opérationnelles avec des **actions concrètes** derrière.

4

1.3 Questions abordées

En début de réunion, pour introduire le contexte

- Pourquoi vous avoir demandé de venir et comment va fonctionner le processus pour choisir la stratégie du SAGE ?
- Qui est présent aujourd'hui ?
- Quel est votre sentiment sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques (pour certains groupes uniquement) ?

En cours de réunion pour avancer sur les stratégies possibles

- Quels sont vos besoins et vos problèmes concrets autour de l'eau et des milieux aquatiques que vous rencontrez au quotidien (Les groupes des élus ont souhaité travailler à partir des enjeux de l'Etat des lieux) ?
- Quelles idées et pistes d'action pour y répondre ?

En fin de réunion, pour organiser dans chaque monde et dans le processus SAGE, ce qui doit être fait par la suite

- Quelle suite à cette réunion ?

1.4 Utilisation des résultats

ACTeon et l'animation du SAGE s'engagent à ce que les **actions et enjeux proposés** par les différents acteurs soient **présents dans au moins un des scénarios**.

1.5 Groupes ou Mondes réunis

Jeudi 5 Janvier 2012

- Agriculteurs Amont
- Industriels
- Partenaires institutionnels
- Elus de l'Amont

Jeudi 12 Janvier 2012

- Agriculteurs Aval
- Elus de l'aval
- Représentant des milieux aquatiques

Mardi 17 Janvier 2012

- Gestionnaires AEP et Assainissement
- Pisciculteurs
- Pêcheurs et protection des milieux aquatiques
- Elus du Centre du bassin

Tous les documents, témoignages, infos sur le SAGE et le bassin versant :

www.sage-bievre-liers-valloire.fr

Prochain atelier de travail collectif dans le cadre de la stratégie

Le 20 Mars 2012

Invités : tous « mondes » confondus

Présentation des premiers scénarios

2. SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS SUR L'ÉTAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Les pêcheurs évoquent les prélèvements effectués par les différents usages qui coexistent sur le bassin. Ils les estiment trop importants compte tenu des besoins pour le milieu aquatique. Ces prélèvements ne permettent pas d'assurer un bon état du milieu. Par ailleurs, les cultures agricoles « ne sont pas adaptées à la ressource en eau ». Aussi le projet de Center Parc est vu comme un usage (tourisme) peu primordial pour le territoire.

En ce qui concerne la qualité de l'eau les pêcheurs estiment que le bassin versant Bièvre-Liers-Valloire connaît des problèmes de pollution des cours d'eau non négligeables. Un certain nombre de pollutions pourraient être réduites. Ils estiment que, malgré les efforts effectués, les rejets des piscicultures sont encore trop polluants, ce qui empêche la reproduction de certaines espèces à l'aval de la Veuze. Ils sont navrés de constater que les rejets des STEP vont directement à la rivière au lieu d'être filtrés, alors qu'ils contiennent des substances non traitées (médicaments, etc.). La qualité des eaux est également dégradée par les déchets domestiques qui sont jetés dans les rivières, par les pollutions agricoles, et par l'utilisation d'herbicides par les collectivités.

3. LES PROBLÈMES ÉVOQUÉS PAR LES PÊCHEURS ET LEURS IDÉES D' ACTIONS

7

3.1 Des prélèvements, actuellement trop importants par rapport à l'eau nécessaire pour le fonctionnement des milieux aquatiques

Pour réduire les prélèvements et assurer des quantités d'eau suffisante pour garantir le bon fonctionnement des milieux aquatiques, les pêcheurs proposent de :

- Adapter les volumes prélevés pour respecter les débits biologiques des cours d'eau
- Ne pas faire de transfert vers le Center Parc
- Trouver des apports extérieurs (notamment le Rhône) si les ressources sur BLV sont insuffisantes
- Créer des réserves collinaires (qui ne soient pas sur les cours d'eau), tout en veillant à la qualité de cette eau.
- Réutiliser les eaux usées, notamment pour l'arboriculture
- Réinjecter l'eau des piscicultures dans la nappe. Cette action ne fait pas consensus, car cela signifie qu'il y aura alors moins d'eau dans les rivières.
- Maintenir l'eau le plus longtemps possible sur le bassin (dans les zones zones humides, les biefs...)

3.2 Des pollutions des cours d'eau trop importantes

Pour réduire les pollutions liées à l'impact des différents usages sur les cours d'eau, les pêcheurs proposent de :

- Mettre en place une structure compétente pour la gestion des rivières (déchets, etc.)
- Mettre en place des systèmes de dégrillage pour bloquer les éléments flottant dans les cours d'eau
- Mettre en place des systèmes d'épuration des MES plus performants dans les piscicultures
- Dévaser la pollution des piscicultures
- Fixer un niveau de dépollution minimum pour les STEP

- Mettre en place un système de phyto-épuration au sein des STEP de façon à ce que l'eau rejetée par les STEP soit d'abord évacuée dans des fossés végétalisés plutôt dans des cours d'eau (notamment sur la STEP de Beaurepaire)
- Réutiliser cette eau pour l'agriculture
- ➔ Mettre en place des actions de communication (a minima) à destination des agriculteurs pour limiter les pollutions agricoles (nitrate, phosphate)
- ➔ Inciter les communes à un désherbage zéro pesticide (désherbage mécanique ou thermique)
- ➔ Interdire le désherbage à proximité des points d'eau (zones non traitées)

3.3 Un manque d'entretien des ripisylves

Actuellement, les ripisylves ne sont pas correctement entretenues, les pêcheurs constatent un manque de végétation et la présence d'espèces invasives. Pour cela, les actions suivantes pourraient être menées :

- ➔ Limiter les peuplements de peupliers
- ➔ Créer un groupe de travail pour avoir des consignes claires et des conseils : plan de gestion des boisements et meilleure gestion des équipes

3.4 Une biodiversité aquatique menacée

Les espèces invasives comme les écrevisses américaines, le manque d'eau dans les rivières, les frayères colmatées ou peu présentes sont autant de menaces pour la biodiversité des milieux aquatiques du bassin. Pour limiter ces obstacles, les actions suivantes ont été proposées :

- ➔ Partager la ressource en prenant en compte les besoins des milieux
- ➔ Equiper les ouvrages pour la continuité écologique
- ➔ Réhabiliter les habitats des Orons
- ➔ Protéger les truites méditerranéennes pour qu'elles se développent sur le bassin (espèce émergente)
- ➔ Mettre des graviers de 2-3 cm adaptés au vairon (ponte)
- ➔ Mettre en place un contrat de rivière
- ➔ Alimenter quelques biefs par un pompage dans la nappe pour obtenir la qualité de ruisseau pépinière (cette action ne fait pas consensus)
- ➔ Assurer un suivi de l'évolution des populations piscicoles dans le cadre du SAGE

3.5 Un manque de connaissance et de gestion des zones humides

Les pêcheurs évoquent que les zones humides du bassin sont peu connues et peu gérées et qu'il faudrait pour cela :

- ➔ Réaffirmer les obligations dans le SAGE de préserver les zones humides (PLU, SCOT)
- ➔ Réhabiliter les zones humides
- ➔ Répertoire les petites zones humides et les préserver

3.6 Un risque d'inondation certain

Les pêcheurs citent l'imperméabilisation des sols et le manque d'entretien des cours d'eau (encombrants, etc.) qui sont autant d'éléments qui accroissent le risque d'inondation sur le bassin versant. Pour cela, ils proposent de:

- ➔ Mettre en œuvre des zones d'infiltration en amont du bassin

4. NOTE D'AMBIANCE ET ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

10

Les enjeux principaux pour les pêcheurs sont davantage orientés vers l'état de la ressource que les enjeux économiques des usages. Ils ont une connaissance du territoire et des actions pour la gestion des cours d'eau, d'où les propositions nombreuses et précises. Ces acteurs sont très motivés par ces pratiques pour l'amélioration de l'état des cours d'eau. Par exemple, ils se disent « prêts à contribuer à l'amélioration de l'état des milieux en participant au ramassage des déchets sur les berges et dans les cours d'eau ».

5. PRÉSENTS À LA RÉUNION

Noms et prénoms	Organisme
Monnet Jean-Claude	Fédération de pêche de la Drôme
Gérard Benoît	Fédération de pêche de l'Isère
Denolly Gérard	AAPPMA Beaurepaire
Perrin Jean-François	AAPPMA Beaurepaire
Piladelli Eric	AAPPMA Saint-Barthélémy
Garnier Raphaël	AAPPMA Saint-Barthélémy
Gougne Frédéric	AAPPMA Revel-Tourdan
Athée Maurice	AAPPMA La Truite des Veuzes et de l'Oron
Nivon Gilles	AAPPMA La Truite des Veuzes et de l'Oron
Langlais René	AAPPMA La Truite des Veuzes et de l'Oron
Arama Yannick	ACTéon (Animateur)
Constantin Bertin Christel	Animatrice SAGE